

DÉCISION 2025 / 14

DÉPARTEMENT DU GERS – COMMUNE DE DURAN

D É C I S I O N - N ° 1 4

OBJET : Renouvellement adhésion CAUE32

Le maire de la commune de DURAN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°43 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au maire et pour la durée de son mandat ;

DECIDE:

ARTICLE 1 : De renouveler l'adhésion au CAUE32 pour l'année 2025, pour un montant de 500€.

ARTICLE 2 : Dit qu'il informera le conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

Fait à DURAN, le 16/05/2025

Le maire, Jean-Marc DUPUY